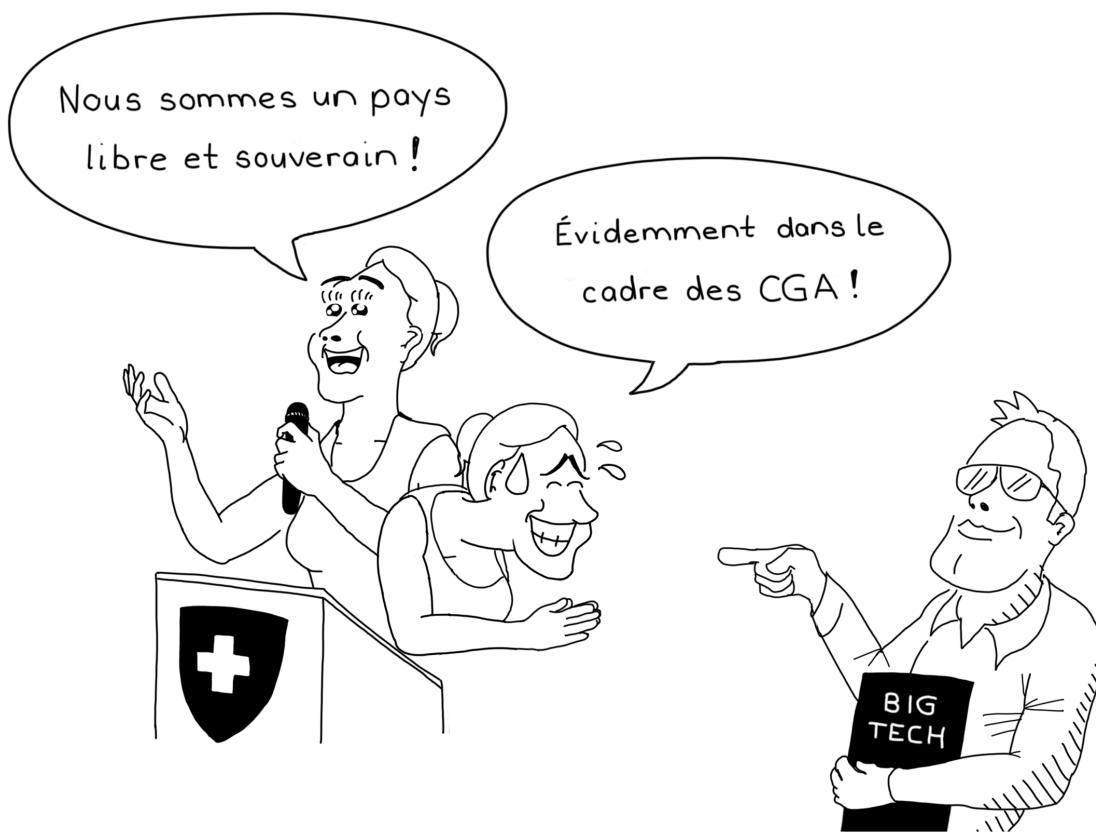


LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

PAPIER DE POSITION

Auteurs : David Sommer, Thomas Mandelz, Alexander Steiner, Alfred Seiler, Ralph Bachmann, Marcel Waldvogel, Ryan Kougionis



Résumé

La souveraineté numérique est essentielle pour la résilience et la compétitivité de la Suisse à l'ère numérique. **Société Numérique** appelle les décideurs politiques et les chefs d'entreprise à reprendre le contrôle de l'infrastructure numérique et des données du pays afin de réduire sa dépendance vis-à-vis des fournisseurs mondiaux. Le document présente des domaines d'action spécifiques tels que la promotion de solutions logicielles souveraines, l'établissement de lignes directrices gouvernementales et la formation de personnel qualifié. À long terme, seule une infrastructure numérique souveraine peut garantir la sécurité, l'autodétermination et la capacité d'innovation de la Suisse.

1 Sans services numériques, la société s'arrête

Les systèmes numériques font désormais partie des infrastructures critiques, au même titre que l'eau, l'électricité et les transports. Une défaillance de ces systèmes entraînerait immédiatement un état d'urgence tant pour le secteur public que pour le secteur privé.

Un service numérique n'est pas comme un vélo que l'on peut simplement réparer dans un atelier au coin de la rue. Ses composants sont répartis dans le monde entier, ce qui les place hors du contrôle des utilisateurs. De nombreux éléments ne sont ni adaptables ni remplaçables. Les perturbations, qu'elles soient causées par des erreurs, des cyberattaques ou des crises géopolitiques, peuvent laisser les utilisateurs avec un système qui ne peut plus être ni développé, ni exploité.

2 La souveraineté numérique comme nécessité

La dépendance comporte des risques : l'externalisation d'infrastructures numériques essentielles sans pouvoir les exploiter ou les adapter de manière indépendante en cas d'urgence, crée des vulnérabilités structurelles. La société perd sa capacité d'agir en temps de crise. La souveraineté numérique signifie retrouver un niveau minimum de contrôle. Il ne s'agit pas seulement d'une question de résilience gouvernementale, mais aussi de compétitivité économique.

Les fournisseurs dominants, les systèmes informatiques complexes et une résilience insuffisante comptent parmi les plus grands défis. Les obstacles juridiques, la pression financière et la pénurie de professionnels qualifiés limitent encore davantage la capacité à construire ou à adapter des systèmes pour répondre à des besoins spécifiques. Parallèlement, lorsque nos données sont traitées, elles transitent par un nombre croissant d'infrastructures et de jurisdictions. Nous en perdons donc le contrôle de plus en plus. Les garanties juridiques telles que les accords de protection des données ne changent rien au fait que la Suisse n'a que peu d'influence sur la disponibilité et le développement des systèmes numériques dont elle dépend.

Les entreprises dépendent d'infrastructures informatiques adaptables pour rester flexibles et indépendantes. Le contrôle des systèmes numériques favorise l'innovation et réduit la dépendance vis-à-vis des fournisseurs dominants. Une infrastructure numérique souveraine renforce non seulement l'économie, mais aussi la compétitivité globale de la Suisse et sa capacité à façonner activement son paysage informatique.

3 Objectif stratégique de la politique numérique

Société Numérique exige donc que la Suisse fasse de la souveraineté numérique un objectif central de sa politique numérique.

La définition du sommet numérique allemand de 2018, légèrement élargie, sert de base :

La souveraineté numérique d'un État ou d'une organisation comprend nécessairement le contrôle total des données stockées et traitées, ainsi que des applications utilisées pour le traitement des données. Elle implique le pouvoir de déterminer indépendamment qui a le droit et la possibilité d'accéder à quelles données. Elle comprend également la capacité de développer, de modifier et de contrôler de manière autonome des composants et des systèmes technologiques, de les compléter par d'autres composants et d'exploiter efficacement ces systèmes.

La souveraineté numérique englobe l'ensemble de la chaîne technologique : depuis l'extraction des matières premières jusqu'au développement et au contrôle des systèmes d'intelligence artificielle.

La Suisse ne peut pas relever tous ces défis seule, une coopération avec des partenaires partageant les mêmes idées est nécessaire, par exemple avec l'Union européenne. Le présent document se concentre sur l'exploitation de ses propres centres

de données et infrastructures réseau, ainsi que sur la garantie de la disponibilité et de l'adaptabilité des logiciels.

Le chemin est long, mais inévitable. Chaque acquisition répondant à des critères de souveraineté constitue un grand pas en avant dans cette direction.

4 Exigence fondamentale : indépendance de l'infrastructure informatique

En cas de besoin, l'infrastructure informatique – y compris le matériel, les logiciels et les données – doit pouvoir être exploitée et adaptée en Suisse par des spécialistes locaux, sans dépendre de l'étranger. Nous n'exigeons pas expressément que l'ensemble de l'infrastructure numérique soit mise en place ou gérée en Suisse. Il est bien plus important que les composants clés centraux puissent être exploités de manière autonome et adaptés à des exigences spécifiques.

Société Numérique a identifié trois domaines d'action :

4.1 Développement et promotion de logiciels et d'architectures de systèmes

- **Indépendance vis-à-vis des fabricants et interopérabilité** : les systèmes doivent pouvoir être exploités sans lien permanent avec des fournisseurs spécifiques. Cela nécessite des composants interchangeables, des formats de données standardisés et migrables, ainsi que des protocoles ouverts.
- **Adaptabilité et sécurité** : la qualité et la sécurité des systèmes doivent pouvoir être évaluées de manière indépendante ; les logiciels doivent pouvoir être adaptés aux exigences propres à chaque cas, si nécessaire. Cela nécessite l'accès au code source dans le cadre de licences appropriées.

4.2 Gouvernance publique contraignante

- **Adapter les directives en matière de marché public** : les marchés et la commande publique doivent être soumis à des critères de souveraineté.
- **Renforcer la résilience informatique** : les dirigeants politiques et économiques doivent assumer la responsabilité d'identifier les dépendances technologiques, économiques et politiques et d'évaluer ou d'éviter leurs risques.

- **Coordination internationale** : mettre en place des coopérations internationales pour créer ensemble des solutions souveraines.

4.3 Formation initiale et continue d'un nombre suffisant de spécialistes

- **Déploiement et mise en réseau d'un nombre suffisant de spécialistes** : des professionnels doivent être en mesure de développer et d'exploiter des systèmes souverains. Des spécialistes compétents et intéressés sont en partie disponibles, mais les structures permettant de les mettre en réseau de manière efficace font défaut.
- **Capacité de réaction en cas de crise** : en particulier en cas de pannes et de menaces, il faut disposer d'un nombre suffisant de spécialistes possédant les connaissances nécessaires pour pouvoir réagir rapidement et efficacement.

4.4 Mesures

Selon nous, les mesures suivantes sont particulièrement urgentes et peuvent être mises en œuvre rapidement :

- Introduction de solutions souveraines pour la bureautique (e-mail, agenda, collaboration, traitement et archivage de documents).
- Mise en place et entretien d'une infrastructure d'hébergement de grande capacité, sécurisée et indépendante.
- Standardisation des environnements cloud afin de faciliter le changement de fournisseur.
- Promotion économique des technologies, des produits et des entreprises proposant des solutions souveraines. Création d'incitations et d'écosystèmes appropriés.
- Promotion des spécialistes et de leur mise en réseau pour les technologies clés.
- Priorité aux composants ouverts et interchangeables dans les marchés publics informatiques (open source), y compris au niveau cantonal et communal.

Il faut agir maintenant, avant que les dépendances existantes ne se renforcent davantage. Ce n'est qu'en exploitant et en concevant notre infrastructure numérique de manière autonome à long terme que la Suisse restera compétitive, protégée et autonome sur le plan numérique.